Les médecins se penchent sur la souffrance des bébés

LAUSANNE Créée il y a quatre ans, la Fondation pour la psychiatrie de la petite enfance finance des recherches destinées à améliorer la prise en charge des nourrissons. Elle vient de recevoir 100 000 francs de la Loterie Romande.

ANNE-ISABELLE AEBLI

Toutes les mères vous le diront: bien sûr, un bébé peut souffrir! Pourtant, ce constat n'est pas très ancien dans le milieu médical. Et il est encore pratiquement inexistant dans la société. C'est l'une des grandes contradictions auxquelles se heurtent les médecins travaillant dans les domaines de la petite enfance ou de la néonatalogie. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs décidé de prendre le taureau par les cornes: il y a quatre ans, les professeurs François Ansermet, du Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA), Fred Paccaud, de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive, et la pédopsychiatre Michelle Davidson ont décidé de créer la Fondation pour la psychiatrie de la petite enfance. Ils ont été rapidement rejoints par d'autres au sein de cette jeune institution dont le but est de mieux comprendre les enjeux de «l'aube de la vie».

Cette «première» en terre vaudoise est partie d'un constat simple. Alors que diverses recherches tentaient de se développer pour cerner les effets de la souffrance chez les bébés, «nous avions beaucoup de peine à trouver des fonds pour les financer», explique François Ansermet. Par sa seule existence et la générosité de donateurs — dont la Loterie Romande, qui lui a offert, hier, un chèque de 100 000 francs — la Fondation a déjà permis à trois études de démarrer. La première se préoccupe des traumatismes périnataux et de leurs répercussions sur les individus et leur famille. La seconde porte sur la relation parent-enfant lors d'une naissance avec une fente palatine ou labiale — le «bec de lièvre». La dernière, lancée récemment, cible les problèmes de comportement de certains mouflets en garderie *(lire encadré)*.



Une partie du comité de la fondation: Barbara Scheurer, trésorière, la doctoresse Michelle Davidson, secrétaire, et le professeur François Ansermet, président. Florian Cella

Mieux orienter les traitements

«Ces différentes recherches cliniques sont destinées à mieux orienter les traitements et la prise en charge des enfants», souligne François Ansermet. Evaluer l'ampleur de ces différents phénomènes, élaborer des solutions pour prévenir et guérir sont autant d'objectifs destinés à sortir de cette étrange contradiction: «On pense, aujourd'hui, que beaucoup de choses se jouent dès la petite enfance. On développe même des hypothèses sur la vie anténatale. On a découvert, il y a plusieurs années, à quel point le bébé est compétent et sensible. Et pourtant, la souffrance des enfants et son repérage clinique ne sont pas pris en compte. Il y a un certain déni.» □

Une autre manière de prévenir la violence

GARDERIE L'exclusion ne se pratique pas qu'en milieu scolaire. Elle peut aussi toucher les 2 à 4 ans placés en structures d'accueil.

Les problèmes de comportements inadaptés ne concernent pas que les ados et les jeunes. Dans les lieux d'accueil de la petite enfance également, l'inadéquation de certaines attitudes chez les bambins de 2 à 4 ans les conduit à l'exclusion. Cette thématique passionne la doctoresse Michelle Davidson, qui travaille au dépistage des troubles chez les petits au SUPEA. Et le constat est là: «Lorsqu'un problème de comportement est lié à un problème de développement, les enfants sont suivis médicalement. Mais s'il n'y a aucune pathologie associée, ces enfants sont simplement éjectés du système sans aucun suivi.» Ils passent, ainsi, entre les mailles du filet.

Outre la souffrance que représente cette exclusion, autant pour les enfants que pour leurs parents — lesquels sont, en plus, généralement écrasés par un sentiment de culpabilité —, le phénomène représente aussi un défi pour la société: sans aide, «ces situations empirent et se reportent ensuite sur l'école enfantine», souligne la pédopsychiatre.

Diverses questions

Estimer l'ampleur du phénomène, voir s'il nécessite la mise en place d'une prise en charge particulière, et si oui, de quel type: telles sont les questions auxquelles devra répondre cette étude partie d'un groupe de travail formé de représentants du Service de la protection de la jeunesse (SPJ), du Service de l'enseignement spécialisé (SES) et du SUPEA.

A.-I. A.

Des millions de la Loterie Romande

NYON Onze associations et fondations obtiennent des chèques de plus de 100 000 francs.

Ils n'ont pas joué au loto, mais ils ont gagné le gros lot de la Loterie Romande: onze associations ont reçu des chèques pour un total de 2,35 millions de francs, hier après-midi à Nyon. Des aides qui, pour chacun des bénéficiaires, dépassent 100 000 francs. L'association Pro-Jet et les jeunes en réinsertion dont elle s'occupe ont organisé la réception marquant cette distribution dans une partie des anciennes usines Stellram désormais baptisées Esp'Asse, où ils sont installés. Ils ont obtenu 300 000 francs nécessaires à l'achèvement des travaux d'aménagement des ateliers, cafétéria et bureaux de leur structure.

Quatre fois par an, la Loterie Romande effectue ce type de Noël des associations et fondations. En 2001, un peu plus de 17,5 millions ont été répartis entre des institutions vaudoises, le chômage et le tourisme. Cette sélection automnale fait la part belle à des organismes œuvrant dans le secteur de l'encadrement de la jeunesse. «Nous sommes heureux de cette répartition équitable entre les domaines à caractère social et culturel. En général, il est vrai que nous recevons plus de demandes des milieux culturels», a commenté Marcel Blanc, président des organes de répartition de la Loterie Romande. **Laurence Arthur**



Hier à Nyon, la Loterie Romande a remis des chèques pour un total de 2,35 millions de francs à onze associations vaudoises. Alain Rouèche

Les onze bénéficiaires de la Loterie Romande

- **L'Association Pro-Jet, Nyon:** 300 000 francs.
- **L'Association les Zouloup's, Palézieux-Gare:** 140 000 francs.
- **L'Association La Feuillère maison d'enfants, Le Mont:** 300 000 francs.
- **La Fondation Institut romand d'éducation, Serix-Palézieux:** 300 000 francs.
- **L'Association Caritas Vaud, Lausanne:** 200 000 francs.
- **La Fondation OMAGE, Cugy:** 165 000 francs.
- **La Fondation L'Espérance, Etoy:** 355 000 francs.
- **L'Association NED (Nouvel Espace Dancers), Montreux:** 100 000 francs.
- **L'Association Formation de jeunes danseurs, Lausanne:** 150 000 francs.
- **La Fondation pour la psychiatrie de la petite enfance, Lausanne:** 100 000 francs.
- **La Fondation Maison d'accueil Praz-Soleil, Château-d'Œx:** 240 000 francs.

PUBLICITÉ

PARTEZ GAGNANT AVEC LES OFFRES CUMULABLES CITROËN.



Berlingo
Prime de Fr. 5'000.- ou prix gelé
de Fr. 12'990.- (hors TVA)*, Fr. 13'977.- (TVA incl.)*, 1.4i 600kg
+3 ans d'entretien gratuit**
+Leasing 0%



Jumpy
Prime de Fr. 6'000.- ou prix gelé
de Fr. 17'990.- (hors TVA)* Fr. 19'357.- (TVA incl.)*, 2.0i 16V
+3 ans d'entretien gratuit**
+Leasing 0%



Jumper
Prime de Fr. 7'500.- ou prix gelé
de Fr. 19'990.- (hors TVA)*, Fr. 21'509.- (TVA incl)*, 2.0i 29C
+3 ans d'entretien gratuit**
+Leasing 0%

GARANTIE GARANZIA 2 ans jahre anni
e-promotion www.citroen.ch
CITROËN préfère TOTAL
Financement par CITROËN FINANCE
CHEZ VOTRE AGENT CITROËN

CITROËN LAUSANNE-CRISSIER
CENTRE DE VÉHICULES UTILITAIRES
Route de Prilly • 1023 Crissier • Tél. 021 631 91 91
www.citroen-lausanne.ch
Garage Dind SA, Lausanne, Tél. 021 625 24 24 – Garage Grin & Cie, Lavigny, Tél. 021 821 40 90 – Garage du Brassus SA, Le Brassus, Tél. 021 845 50 77 – Garage Central, Morges, Tél. 021 801 23 26 – Garage Fontaine SA, Prilly, Tél. 021 647 02 74 – Garage Pierre Pierimarchi, Servion, Tél. 021 903 24 58 – Jean Marc Chollet Automobiles SA, Vucherens, Tél. 021 903 09 69 – Garage Apollo Dumas, Yverdon, Tél. 024 445 12 12

Utilitaires chez Citroën dès Fr. 11'990.- (hors TVA); exemple: C15 Diesel First, 60 ch.

*Toutes les actions sont cumulables, sauf les prix gelés qui profitent uniquement du leasing et sont valables pour des véhicules vendus du 1er au 30 novembre 2003. Exemple: Berlingo 1.4i 800kg, Fr. 17'565.- (hors TVA), Fr. 18'900.- (TVA incl.), prime de Fr. 5'000.-, plus 3 ans d'entretien gratuit** (ou max. 60'000km) plus leasing 0% (sur 12 mois), 12 mensualités de Fr. 628.-, ou sur 48 mois avec un leasing de 4,9% (mensualité: Fr. 286.30), 10'000 km/an, caution de 10% du prix financé, casco complète obligatoire. Sous réserve de l'accord par Citroën Finance, division de PSA Finance Suisse SA, Ostermundigen. PSA Finance n'accordera pas de financement qui présente un risque de surendettement pour ses clients. Le taux d'intérêt annuel effectif à déterminer selon les dispositions de la Loi sur le crédit à la consommation peut différer, selon les circonstances, jusqu'à 0,8 points de cette indication.

CITROËN

EURO RSCG BALLADUR & GIGER